



**ANNEXE 2 : MODALITE DE L'OUVERTURE DE L'APPEL A PROJET CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX PLANETAIRES, « EDITION 2009 » A LA COLLABORATION AVEC LE BRÉSIL (ETATS DE SAO PAULO ET PERNAMBUCO)**

## **1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'OUVERTURE DE L'APPEL A PROJET**

### **1.1. CONTEXTE**

Un accord a été signé le 15 mai 2009 entre l'ANR et les fondations *Fundação de Amparo à Pesquisa do Estado de São Paulo* (FAPESP) et *Fundação de Amparo à Ciência e Tecnologia do Estado de Pernambuco* (FACEPE) au Brésil, en vue de faciliter la mise en oeuvre de projets scientifiques de qualité proposés dans le cadre du programme Changements Environnementaux Planétaires (CEP) de l'ANR.

### **1.2. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

L'ouverture du programme CEP a pour objectif de favoriser la mise en oeuvre de projets d'excellence scientifique visant à étudier les effets des changements globaux dans différents systèmes naturels ou anthropisés intéressants le Brésil.

Le but est de financer de nouveaux projets de recherche de grande qualité avec une contribution scientifique équilibrée entre partenaires français et des états de Sao Paulo et Pernambuco du Brésil.

Les projets auront une durée de 2 à 4 ans maximum.

## **2. AXES THEMATIQUES**

Le programme ANR aborde les thématiques des changements environnementaux planétaires de manière très exhaustive, toutefois dans le cadre de la collaboration France-Brésil, la FAPESP et la FACEPE accorderont des financements en priorité aux projets sélectionnés dans les domaines suivants :

- Effets des changements environnementaux planétaires sur l'état physique et biogéochimique dans l'Atlantique-Sud (i.e. modélisation des changements climatiques à l'échelle globale et régionale, modification du cycle du carbone et ses impacts sur les écosystèmes marins).
- Observation et modélisation des modifications de l'usage des territoires dans les régions semi-arides de Pernambuco et Sao Paulo (télé-détection, mesures des

changements du cycle du carbone, modélisations, impacts socio-économiques, vulnérabilités et stratégies d'adaptation).

- Impact des changements environnementaux planétaires sur la disponibilité des ressources en eau dans les zones sensibles (i.e. : régions semi-arides du nord-est du Brésil, état de Sao Paulo, usages de l'eau pour l'agriculture, hydroélectricité, distribution de l'eau, identification des vulnérabilités et stratégies d'adaptation).
- Impact des changements environnementaux planétaires sur les zones littorales des états de Pernambuco et Sao Paulo (i.e.: impacts sur les zones côtières, particulièrement dans les zones urbaine de Recife).

### 3. EXAMEN DES PROJETS PROPOSES

La procédure de sélection des projets s'effectuera en deux étapes :

a) Dans un premier temps, les projets éligibles seront évalués et sélectionnés par l'ANR et la FAPESP et la FACEPE (chaque projet sera ainsi évalué de part et d'autre). En ce qui concerne l'ANR les projets seront évalués au même titre et suivant les mêmes critères que les autres projets soumis au programme CEP, en y rajoutant les critères spécifiques décrit en §3.2.

b) Dans un second temps, l'ANR et la FAPESP et la FACEPE décideront conjointement des projets franco-brésiliens financés, parmi ceux sélectionnés par les comité d'évaluation et de pilotage du programme CEP et le comité de sélection de la FAPESP et de la FACEPE.

#### 3.1. CRITERES DE RECEVABILITE

- 1) Le dossier de candidature sera soumis dans chaque pays en respectant le format de soumission, les règles de recevabilité, d'éligibilité et la date de clôture des appels à projets propres à chaque pays.
- 2) Les propositions, qui ne seraient soumises que dans un seul pays, ne sont pas recevables
- 3) Les consortiums franco-brésiliens devront inclure au minimum un partenaire de l'état de Pernambuco, un partenaire de l'état de Sao Paulo et un partenaire français.

#### 3.2. CRITERES D'ELIGIBILITE

- 1) Les partenaires français devront respecter les critères d'éligibilité du présent appel à projets voir § 3.3 de l'appel CEP. Les partenaires brésiliens devront respecter les critères d'éligibilité de la FAPESP et de la FACEPE.
- 2) Les modalités de soumission à l'ANR des propositions en coopération avec le Brésil sont inchangées par rapport à celle des projets strictement nationaux.
- 3) Les déposants devront compléter le document A (administratif et financier) et le document B en anglais (scientifique et technique) en intégrant les éléments demandés dans la partie « recommandations importantes » du présent document. Ces deux documents devront être soumis AU PLUS TARD le 25 juin 2009 sur le site de soumission de projets du programme CEP à l'adresse : <http://cep.insu.cnrs.fr>.
- 4) Le même projet avec le même contenu scientifique devra être soumis à l'ANR par les équipes françaises et à la FACEPE et la FAPESP par les équipes brésiliennes en accord

avec les règlements de ces fondations et doit correspondre aux critères d'éligibilité de ces fondations.

### **1.1. CRITERES D'EVALUATION**

Les critères d'évaluation pour les propositions de coopération internationales sont les suivants :

- Critères décrits dans le texte de l'appel à projets.
- La valeur ajoutée de la coopération franco-brésilienne
- Equilibre des contributions scientifiques et financières respectives de chaque pays.

### **1.2. RECOMMANDATIONS IMPORTANTES**

Il est particulièrement important que le projet soumis à l'ANR intègre aussi bien la contribution des équipes françaises que des équipes brésiennes. Il est attendu suffisamment d'informations, (texte descriptif, tableaux récapitulatifs du budget et de ressources,...), pour permettre l'évaluation des contributions respectives en terme d'apport scientifique, de ressources et de demande financière de chaque équipe.

#### **RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'IMPLICATION DES PERSONNELS**

Outre les recommandations du texte de l'appel à projet, les partenaires veilleront à un équilibre entre les contributions scientifiques de chaque pays.

Les équipes de chaque nationalité devront désigner un responsable scientifique « national ».

#### **RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT**

Outre les recommandations du texte de l'appel à projet national, les partenaires veilleront à un équilibre entre les demandes de contributions pour chaque pays.

#### **RECOMMANDATION CONCERNANT LE PARTENARIAT**

Au cas où l'évaluation d'une proposition se révélera positive pour une seule des deux agences, le projet ne pourrait en aucun cas être financé. Il est donc particulièrement important de faire attention aux critères de recevabilité, d'éligibilité et d'évaluation utilisés par chacune des deux agences.

#### **RECOMMANDATION CONCERNANT LE DOSSIER**

En complément des éléments demandés pour tous les projets du programme CEP, il est rappelé de renseigner les paragraphes 1.6 et 1.7 du dossier scientifique :

- Présenter sous forme de tableau les contributions respectives des partenaires français et brésiliens en personne mois par tâche, les équipements engagés et aussi l'aide demandée par les partenaires de chaque pays.
- Veiller à souligner la contribution scientifique de chaque partenaire ainsi que sa responsabilité dans le projet.

- Veiller à l'équilibre scientifique (main d'oeuvre plus équipement) des contributions de chaque pays.
- Montrer la valeur ajoutée de la coopération internationale.
- Présenter synthétiquement les partenaires français et brésiliens pour montrer la pertinence du choix du laboratoire pour mener à bien le projet.
- Fournir un court CV et les cinq principales publications / brevets des cinq dernières années des responsables scientifiques et techniques des partenaires français et brésiliens.
- Dans le cas où l'un des partenaires bénéficie déjà d'un financement sur un sujet connexe, expliquer la différence et la valeur ajoutée de ce projet et ajuster en conséquence le budget.

#### RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA LANGUE DE REDACTION

Les projets internationaux seront soumis à l'ANR en anglais.

L'ANR et la FAPESP et la FACEPE s'échangeront les projets soumis.

#### POUR PLUS D'INFORMATION CONCERNANT LES MODALITES DES PARTENAIRES ETRANGERS

Il est important de contacter au plus tôt la FAPESP et la FACEPE qui financeront les partenaires brésiliens.

#### Contact FAPESP

Dr. Conceição Vedovello (Diretora de Área para Ciências Exatas e Engenharias)

E-mail: chamada\_fapesp\_facepe@fapesp.br

#### Contact FACEPE

Prof. Alfredo Arnóbio de Souza da Gama (Diretor Científico)

E-mail: diretoria@facepe.br

## 2. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT

Le « principe du lieu » sera appliqué pour le financement, c'est-à-dire que chaque organisation -ANR et FAPESP et FACEPE financera pour sa part les dépenses relatives à son ou ses propre(s) partenaire(s). Il est demandé de prévoir par partenaire, une participation à un colloque mi parcours ou fin de parcours à l'étranger.

Les dispositions générales de financement applicables aux équipes françaises sont celles du texte de l'appel à projet de l'ANR.

### 2.1. ACCORDS DE CONSORTIUM

L'accord de consortium est **obligatoire** pour les projets de coopération internationale.

Avant tout versement, il sera demandé aux partenaires participant à un projet d'établir et de fournir à l'ANR et à Inserm transfert (l'organisme support) un accord de coopération définissant la manière dont les droits de propriété intellectuelle sont traités entre les partenaires

## **2.2. POLES DE COMPETITIVITE**

Les dispositions générales concernant les pôles de compétitivité sont celles du texte de l'appel à projet de l'ANR.

## **2.3. AUTRES DISPOSITIONS**

Les « autres dispositions » mentionnées dans le texte de l'appel à projets de l'ANR sont applicables dans le cadre de projet internationaux.

## **2.4. CALENDRIER PREVISIONNEL :**

Décision commune ANR/FAPESP/FACEPE et publication des résultats : octobre 2009

Contractualisation des projets : décembre 2009